

Modalités du reconfinement

L'évolution de la situation sanitaire a contraint les autorités à mettre en place un nouveau confinement dont les modalités sont définies dans le décret N°2020-1310 du 29 octobre 2020 (ci-joint). Ce décret a un impact très fort sur les pratiques aéronautiques des différentes fédérations du CNFAS.

Ce sont principalement les conditions de déplacement qui déterminent ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, sous réserve de dispositions particulières.

Les dérogations de déplacement dans le cadre de missions d'intérêt général qui avaient été mises en place lors du premier confinement pour certaines pratiques ne sont pas pour l'instant d'actualité. Le CNFAS verra avec les autorités ce qu'il est possible de faire avec pragmatisme et tolérance pour assurer l'entretien et la sécurité de nos installations, de même que la poursuite des formations et le passage des examens.

Dans ce contexte, tendu sur le plan sanitaire, et tragique sur le plan sécuritaire, il est important d'être solidaire de toute la chaîne des professionnels concernés en n'ajoutant pas de la complexité inutile et en appelant chacun au sens des responsabilités et au bon sens.

Le premier confinement nous a enseigné qu'il pouvait y avoir des nuances et des ajustements en permanence, dès que nous aurons des précisions le CNFAS vous les communiquera.

Le CNFAS

- 9 fédérations, 140 000 licenciés, 3 200 clubs, 24 000 aéronefs motorisés, 2 000 planeurs.
- Associations d'utilité publique reconnues par les Ministères des Transports et des Sports, les Fédérations proposent bénévolement aux jeunes de notre pays un idéal, une formation aéronautique, un cadre de vie passionnant et rigoureux, et surtout un avenir professionnel.
- Les Fédérations jouent un rôle très important dans la place de la France dans le monde aéronautique : réussite dans les compétitions sportives, encadrement des jeunes dans des activités aéronautiques, formation de pilotes, formation des ingénieurs et techniciens, innovation par la construction amateur, sauvegarde du patrimoine volant.